

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DU 8 JUN 2020**

L'an deux mil vingt, le huit juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs MICHALECZEK Boris, DENYS Stéphane, BENOIT Gérard, TOUCHARD Joël, VINOT Patrick, POUTREL Philippe, VAUTIER Nicolas, ROUX Alain, DAHL Patrick, DE BAGLION Gilles, LEBLANC Bruno,

Mesdames TOULIS Sylvie, THOMAS Sylvie, KERIO Danielle, HARDY Cécile, COSSON Marie-Françoise, VIEL Annette, FOULON Nathalie, JEAN Thérèse, DELANNOY Véronique.

Absents excusés : MONSTELEET Laurent (donne pouvoir à M.BENOIT), BEAL Isabelle, RAUX Karine (donne pouvoir à Mme JEAN

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 23 |
| Présents | 20 |
| Pouvoirs | 2 |
| Votants | 22 |

Secrétaire de séance : Mme HARDY Cécile

Date de convocation:03/06/2020

Date d'affichage : 11/06/2020

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020

2) Fixation des indemnités des élus.

3) Formation et composition des commissions.

4) Désignation de représentants au sein des divers organismes extérieurs

5) Demandes de Subvention

6) Renouvellement convention pour la fourrière animale

7) Approbation rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau SAEP Champleur/Gesne-le-Gandelin

8) Projet label école numérique

9) création Page facebook

10) Décisions du Maire par délégation de pouvoir

11) Questions diverses

Monsieur POUTREL, Monsieur ROUX et Monsieur DAHL demande que la séance soit à huis clos. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le huis clos.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20, L 2123-23 et suivants, Ces indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice brut 1027 (indice évolutif en fonction de la réglementation en vigueur) de la Fonction Publique Territoriale en fonction de la population.

Pour la commune de SAINT PATERNE – LE CHEVAIN

- le montant maximum de l'indemnité de Maire est de 51.60% de l'indice 1027 (indice indicatif)

- le montant maximum de l'indemnité d'un Adjoint est de 19.80 % de l'indice 1027 (indice indicatif)

Il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et Adjointes, à compter du 26 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

➤ **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants, à compter du 26 mai 2020.

Taux en pourcentage de l'indice 1027 (à titre indicatif), conformément au barème fixé par l'article L2123-23 du C.G.C.T.

- ◆ Maire : 40.00% (modification du projet suite à une erreur matérielle 40% au lieu de 45.50%)
- ◆ 1^{er} adjoint : 22.00%
- ◆ 2^e-3^e-4^e -5^e et 6^e Adjoints : 17.50%

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

FORMATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil Municipal, peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché »,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création des 9 commissions pour toute la durée du mandat afin d'étudier les questions soumises soit par le Conseil Municipal ou l'Administration soit à l'initiative de l'un de ses membres :

| N° | Nom de la commission | Compétences – Observations |
|----|---|---|
| 1 | Commission des finances | Préparation du budget et des tarifs - Compte financier – Ensemble des finances |
| 2 | Commission des travaux | Préparation des marchés de travaux - Lancement des appels d'offres/consultation des entreprises – Relations avec les entreprises - Préparation des commissions d'appel d'offre - Suivi de l'exécution des marchés – Pilotage des travaux réalisés par les personnels techniques municipaux |
| 3 | Commission de la vie sociale et de la solidarité | Foyer logement – Relations avec Sarthe Habitat – Vie des quartiers – Centre communal d'action sociale |
| 4 | Ressources humaines | Recrutement – Gestion du personnel municipal titulaire et contractuel - Organisation des équipes |
| 5 | Commission de l'éducation et de la jeunesse | Ecoles – Garderies – Centre de loisir |
| 6 | Communication et vie associative | Bulletin municipal – Site Internet – Cérémonies – Gestion des salles-coordination avec les associations. |
| 7 | Commission communale des impôts directs (CCID) | D'une manière générale, la commission communale des impôts directs assiste le service des impôts dans les travaux concernant les évaluations foncières ainsi que dans ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation. C'est une commission consultative composée du maire et de huit commissaires. |
| 8 | Commission des appels d'offres (CAO) | Elle est composée du maire, de trois titulaires et de trois suppléants. La commission d'appel d'offres est l'instance de droit commun pour attribuer le marché. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur public. |
| 9 | Commission de contrôle des listes électorales | s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire. |

- **PROCEDE** au scrutin public

- **ELIT** les Conseillers Municipaux qui composeront les commissions et les Vice-Présidents de chacune d'entre elles.

| Commissions | Membres | Vice-Présidents |
|---|---|--------------------|
| N°1 Commission des finances | TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, KERIO Danielle, DE BAGLION Gilles, HARDY Cécile, MICHALECZEK Boris, VINOT Patrick, BENOIT Gérard (à sa demande) | POUTREL Philippe |
| N°2 Commission des travaux | TOUCHARD Joël, DENYS Stéphane, ROUX Alain, LEBLANC Bruno, BEAL Isabelle, MONSTERLEET Laurent, THOMAS Sylvie, BENOIT Gérard | DENYS Stéphane |
| N°3 Commission de la vie sociale et de la solidarité | TOUCHARD Joël, VIEL Annette, JEAN Thérèse, RAUX Karine, FOULON Nathalie, COSSON Marie-Françoise, KERIO Danielle, | VIEL Annette |
| N°4 Ressources Humaines | TOUCHARD Joël, VIEL Annette, JEAN Thérèse, DELANNOY Véronique, VAUTIER Nicolas, BEAL Isabelle, TOULIS Sylvie, MICHALECZEK Boris, | JEAN Thérèse |
| N°5 Commission de l'éducation et de la jeunesse | TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, DELANNOY Véronique, RAUX Karine, FOULON Nathalie, COSSON Marie-Françoise, | DELANNOY Véronique |
| N°6 Communication et vie associative | TOUCHARD Joël, DAHL Patrick, ROUX Alain, LEBLANC Bruno, VAUTIER Nicolas, VINOT Patrick, DE BAGLION Gilles, | DAHL Patrick |
| N°7 Commission communale des impôts directs (CCID) | Nomination des membres reportée au prochain Conseil Municipal | |
| N°8 Commission des appels d'offres (CAO) | <u>Titulaires</u> : TOUCHARD Joël, VIEL Annette, POUTREL Philippe, JEAN Thérèse <u>Suppléants</u> : DENYS Stéphane, DAHL Patrick, DELANNOY Véronique | |
| N°9 Commission de contrôle des listes électorales | DE BAGLION Gilles | |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

DESIGNATION DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L2121-33 du Code Général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ELIT** les Conseillers Municipaux représentant les organismes suivants

| | |
|--|---|
| Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) | M. TOUCHARD Joël, Mme VIEL Annette, Mme RAUX Karine, Mme KERIO Danielle, COSSON Marie-Françoise |
| Syndicat d'adduction en eau potable (S.A.E.P) Champfleu Gesne le Gandelain (compétence transférée proposition de représentant à la Communauté urbaine) | M. LEBLANC Bruno titulaire M ROUX Alain suppléant |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

SUBVENTIONS 2020

Plusieurs organismes sollicitent une subvention.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions 2020 suivantes telles que présentées ci-dessous :

| | | ANNÉE 2019 subventions versées | ANNEE 2020 demande | PROPOSITION 2020 |
|--------------|--|---|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 | 3 IFA : -Objectif de la demande : équilibre budgétaire et améliorer les conditions d'accueil et de formations. -une demande pour 2 élèves a été refusée lors du Conseil du 11 février 2020 - nouvelle demande pour 7 élèves | 480€ (60x8élèves) | Selon votre budget | |
| 2 | M.F.R. Objectif de la demande : soutien aux actions de formation Demande pour une élève | 0€ | 40€ | |
| 3 | Secours catholique de l'Orne | 0€ | Selon votre budget | |
| 4 | Secours populaire | 0€ | Selon votre budget | |
| 5 | Croix Rouge Française : Objectif : résorber le déficit de plus de 800€. En 2019 sur 119 foyers aidés 8 foyers de St Paterne-Le Chevain ont bénéficié d'une aide. | 0€ | Selon votre budget | |
| TOTAL | | 480€ | | € |

Après plusieurs échanges, il est demandé de reporter le vote des demandes de subvention afin que la commission finances établisse des critères d'attribution.

En revanche, le montant de la subvention de l'association des étudiants de l'I.S.P.A peut être fixé au regard du service rendu à l'intérêt général de la commune lors de cette période de crise sanitaire qui est exceptionnelle. Après discussions, les élus se sont accordés sur le montant à attribuer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **REPORTE** à l'unanimité les demandes de subvention au prochain Conseil après étude de la commission finances.
- **ATTRIBUE** à la majorité (2 voix contre) une subvention de 150€ à l'association des étudiants de l'Institut Supérieur de Plasturgie Alençon (I.S.P.A) en remerciement pour la fabrication de visières dans le cadre de la crise sanitaire.
- **IMPUTER** la somme correspondante au compte 6574.

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR LA FOURRIERE ANIMALE

Vu la délibération n°2018-032,

En 2018, la commune a souscrit à un partenariat avec la société Kik' Déclik pour l'accueil des chiens et chats errants ou récupérés. En contrepartie, nous versons actuellement une indemnité de 0.65€/habitant et 55€ TTC par chat. Les frais vétérinaires restent à la charge de la commune en cas d'animal blessé.

La société nous propose de renouveler le contrat en revalorisant l'indemnité à 0.67€/habitant. Les autres conditions (financières, accueil,...) restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise en fourrière animale avec KIK'DECLIC,
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier,
- **IMPUTE** la somme au compte 611.

APPROBATION RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DE L'EAU SAEP CHAMPFLEUR/GESNE LE GANDELIN

Vu l'article L2224-5 du C.G.C.T,

Considérant que le Maire de la Commune de Saint-Paterne – Le Chevain est tenu de présenter à son conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être:

- Présentés au Comité Syndical, au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice, c'est-à-dire avant le 30 juin 2020.
- Transmis à toutes les Communes adhérentes du SAEP de CHAMPFLEUR / GESNES-LE-GANDELIN,
- Présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2020,
- Mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019.

Monsieur Leblanc attire l'attention du Conseil sur la santé financière du syndicat. Lors du conseil d'administration du syndicat, il demandera un peu plus d'informations sur l'état financier.

Le syndicat couvre le quartier de Saint Gilles et route des 20 jours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (7 abstentions) :

- **EMET** un avis favorable sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019, tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

PROJET LABEL ECOLE NUMERIQUE

Dans le cadre d'une politique de développement du numérique, l'éducation nationale fait un appel à projet pour soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et primaire dans les communes rurales.

Cet appel nécessite un projet éducatif et pédagogique innovant construit conjointement par la commune et les équipes pédagogiques des 2 écoles sur la base d'un diagnostic partagé.

Le projet doit pouvoir permettre notamment de :

- favoriser l'acquisition des fondamentaux et l'individualisation pédagogique
- renforcer la dimension inclusive de l'école
- favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques
- rendre possible l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire
- favoriser la relation entre les familles et les écoles
- renforcer l'équité territoriale
- résorption de la fracture dans les usages du numérique
- cohérence avec les projets développés en collèges dans le territoire

(...)

Suite à la rencontre de M. Poutrel et les 2 directrices des écoles, il a été constaté que le parc informatique des deux écoles est obsolète, l'utilisation des tableaux numériques dans les 2 écoles est incomplète. Une réflexion avec l'équipe enseignante pourrait être engagée pour déterminer quel(s) outil(s) numérique(s) serai(en)t le(s) plus adéquate(s) dans le cadre des programmes éducatifs.

Il est certain que la commune devra prévoir une meilleure couverture de connexion internet. Il y a une réflexion sur un équipement de 3 classes (2 à Saint Paterne et 1 à Le Chevain) qui seraient pilotes.

Si notre candidature est retenue, nous pourrions bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50% des dépenses engagées avec un montant minimum de 3 000€ et un maximum de 7000€ par école.

La validation de notre candidature n'engage pas la collectivité dans les dépenses projetées. L'investissement projeté devra faire l'objet d'une délibération spécifique et devra être inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** la candidature de la collectivité au label écoles numériques 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

CREATION D'UNE PAGE FACEBOOK

Dans le cadre de la politique de communication de la commune, il est proposé de créer une page sur le réseau social Facebook afin de communiquer en temps réel les informations de la commune.

Cela permettrait une meilleure fluidité et visibilité de l'information auprès des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'une page Facebook au nom de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATIONS DE POUVOIRS

Vu la délibération 2020-019 2°),

Dans le cadre des délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

| N° de décision | Objet | Montant |
|----------------|--|-------------|
| D2020-01 | Avenant n°1 marché 2019-612793 lot n°8 Fournisseur: SCHMITT Carrelage Maison Pour Tous | 457.92€ TTC |
| D2020-02 | Avenant n°1 marché 2019-612793 lot n°5 Fournisseur : Mailhes Pottier Platerie/isolation Maison Pour Tous | 731.87€ TTC |

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Communication : M.DAHL demande à l'ensemble du Conseil transmettre une photo d'identité pour le site internet. Certains élus souhaitent ne pas apparaître.
- ❖ Finances : M.VAUTIER souhaiterait une présentation de la situation financière de la collectivité. Une première présentation est prévue à la prochaine commission des finances.
- ❖ Travaux : M.BENOIT sollicite un élagage des haies sur Le Chevain. M.Poutrel indique qu'un inventaire des haies sur le territoire est en cours afin d'uniformiser les coûts et les pratiques des deux communes.
- ❖ C.C.A.S : Mme VIEL informe le Conseil que pour le moment il n'y a pas de date d'installation du Conseil d'Administration car nous sommes en attente de réponse pour la nomination d'administrateurs civils.
- ❖ Ressources Humaines : Mme JEAN informe qu'il y aura une commission Ressources Humaines lundi 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 juin à 20h00 à la salle polyvalente.

La secrétaire de séance



Cécile HARDY

